

MAIRIE DE CAHAGNES

14240
Tél. 02.31.77.58.46



Avis du maire informant les associations du renouvellement du conseil d'administration du CCAS Centre Communal d'Action Social

Le Maire de la commune de Cahagnes informe,

qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés par le Maire au conseil d'administration du CCAS :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant au moins 3 personnes, sauf impossibilité du moins justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

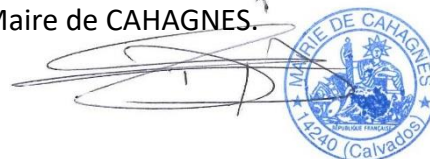
Les listes des personnes présentées par les associations concernées ci-dessus devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le mercredi 01 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous où être remises au secrétariat du CCAS contre accusé de réception.

Centre Communal d'Action Sociale, Mairie, 6 route d'Aunay sur Odon 14240 Cahagnes.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Fait à Cahagnes, le 17 mars 2026.

Guillaume DUJARDIN,
Maire de CAHAGNES.



MAIRIE 6 route d'Aunay Sur Odon 14240 CAHAGNES
Ouverture : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mardi de 16h à 19h.
Tél : 02.31.77.58.46 Mail : mairie@cahagnes.fr

